

LA VOIX DES SENIORS

ÉDITION NO. 1/2021

JANVIER

SSR Schweizerischer Seniorenrat
CSA Conseil suisse des aînés
Consiglio svizzero degli anziani

VASOS Vereinigung aktiver Senioren- und
Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz, 3000 Bern
FARES Fédération des Associations des
retraités et de l'entraide en Suisse, 3000 Berne
Federazione associazioni dei
pensionati e d'autosaluto in Svizzera, 3000 Berna

SVS Schweizerischer Verband für Seniorenfragen
Association Suisse des Aînés (ASA)
Associazione Svizzera degli Anziani (ASA)



Dans cette édition...

Agenda politique du vieillissement 2021

L'avenir de la Prévoyance vieillesse :
points de vue croisés entre seniors et jeunes

Qu'est-ce qui change dans
les prestations complémentaires ?

Habitations protégées:
la forme idéale pour les seniors ?

JUBILÄUM
Schweizerischer Seniorenrat
SSR 2001
CSA 2021
Conseil Suisse des Aînés
JUBILEE

Editorial



Roland Grunder, Coprésident CSA

Sommaire

2	Editorial
3	Agenda politique du vieillissement 2021 du CSA
4	Echanges intergénérationnels entre jeunes et vieux. Jubilé 2021 - 20 ans CSA
5	Qu'est-ce qui va changer dans les prestations complémentaires en 2021 ?
6	L'Etat abdique-t-il ? Vieillir sans les membres de sa famille
7	Suspension de l'initiative anti-discrimination Les 50 ans de l'ASA
8	Prévenir la violence envers les seniors La prévoyance vieillesse à la croisée des chemins
9	Ensemble vers l'avenir
10	Habitations protégées - forme de vie idéale pour le grand âge ?
11	L'avenir de la prévoyance vieillesse: le point de vue des seniors et des jeunes

Confronté, comme l'ensemble du pays, à la crise sanitaire et économique durant l'année qui s'est achevée, le Conseil Suisse des Aînés a vécu une année très active, alternée entre les dossiers et problématiques liés à la pandémie et ceux qui relèvent d'une population, dont le vieillissement en croissance constante, n'est plus à démontrer.

Près de 1,8 million de rentiers AVS, 230'000 bénéficiaires de prestations complémentaires et quelque 34'000 chômeurs âgés constituent, pour le CSA, une source de préoccupations qui alimente son agenda politique et qui booste ses activités au quotidien. Les points forts de l'Agenda politique 2021 font l'objet de l'analyse de Bea Heim et de Lukas Bäumlé (p. 5). Mais l'Agenda politique est aussi la pierre angulaire de la nouvelle stratégie du CSA qui, après 20 ans d'existence, se penche sur une évolution indispensable dans le monde d'aujourd'hui. Pour remplir sa mission de conseil de nos autorités fédérales, le CSA doit impérativement trouver un positionnement national pour assurer la représentativité de près d'un quart de la population du pays. Le CSA doit trouver le chemin d'une structure faîtière par la mise en place d'un réseau national des associations et organisations engagées dans les domaines du vieillissement. Le CSA doit être La Voix des Seniors, à défaut, de sombrer dans l'inefficacité et l'anonymat.

2021 sera l'année du 20^{ème} anniversaire du CSA, qui a vu le jour dans la préparation de la 2^{ème} Conférence onusienne mondiale sur le vieillissement à Madrid. Une référence qui reste très vivante, à laquelle le CSA avait pris part. Le suivi de cette Conférence a eu lieu à Lisbonne en 2017 où, là encore, le CSA figurait au nombre des participants, invité au sein de la délégation Suisse.

Ces souvenirs seront au cœur des festivités du Jubilé du CSA le 24 septembre 2021 à l'Hôtel National à Berne. Cet événement devrait aussi être l'occasion de présenter le présent et le futur du CSA.

On ne peut pas évoquer le présent du CSA sans parler de la COVID-19, cette pandémie qui a compliqué considérablement la vie des seniors, les a catalogués dans une seule catégorie d'âge des 65 ans et plus et accentué la précarité d'une partie d'eux eux. Mais l'un des aspects qui péjore le plus les seniors est l'isolement influençant directement leur santé mentale. Privé de vie sociale, parfois sans pouvoir faire appel aux technologies de la communication, les seniors sont de plus en plus dépendants des services d'aide et de santé. Pour le CSA, il s'agit d'un nouveau défi à relever et

"Le futur est résolument tourné vers une société technologique et virtuelle"

d'en sensibiliser la classe politique.

Autre problème de société émergeant avec la crise économique liée à la COVID-19, la résurgence de

conflits intergénérationnels et les inégalités sociales. Les seniors sont stigmatisés, désignés comme une charge de la société pour les jeunes générations. Le CSA s'élève contre ces prises de position.

Le futur est résolument tourné vers une société technologique, virtuelle, faite d'intelligence artificielle, de robotique, de commandes en ligne, de paiements sans cash et même de télé-médecine ! Mais ce futur est-il à la portée des seniors ? Là encore, un défi pour le CSA pour entendre les besoins de cette part de la population grandissante. Sensibiliser les autorités pour permettre à nos seniors de rester une part active de cette société en mutation.

La Voix des Seniors, que vous tenez en main, tente d'apporter certaines réponses aux questions posées par le vieillissement exponentiel de la population, un rôle que nous prenons très au sérieux et qui, en temps de pandémie, prend une dimension encore plus prépondérante.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Unterstützt von/Soutenu par /Sostenuto da



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

IMPRESSUM

Editeur:

Conseil Suisse des Aînés (CSA):
Coprésidence:
Bea Heim & Roland Grunder

Association Suisse des Aînés (ASA):
Karl Vögeli, Président

Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES):
Bea Heim, Présidente

Layout & Impression:
Comarg Särl, Aigle

Rédaction

CSA: Reinhard Hänggi
ASA: Margareta Annen
FARES: Inge Schädler

Administration:

Secrétariat CSA
Kirchstrasse 24
CH-3097 Liebefeld /BE

info@ssr-csa.ch
www.ssr-csa.ch
©ssr-csa

Agenda politique du vieillissement 2021 du CSA

Bea Heim, Coprésidente CSA et Lukas Bäumlé, délégué du CSA

Il est acquis que le CSA remplit les tâches d'un organe consultatif pour les questions de vieillissement pour le Conseil fédéral. Il représente les préoccupations économiques et sociales des personnes âgées auprès du gouvernement fédéral, des associations, des institutions, des médias et du grand public.

Pour 2021, le CSA a élaboré un Agenda de la politique du vieillissement, qui énumère les tâches et les sujets. Sur la base de cette feuille de route, elle examinera les thèmes au sein de ses différents groupes de travail, les mettra en œuvre, au besoin par le biais d'alliances avec des organisations partenaires.

Covid-19

La pandémie va nous occuper en 2021, nous les personnes âgées, même après qu'une vaccination soit disponible. Dans ce domaine, il est particulièrement important de veiller à la protection des personnes âgées dans les maisons de retraite et dans les hôpitaux. Les contacts sociaux doivent être maintenus. Il faut éviter la désolidarisation entre les générations. Le CSA participe au groupe de soutien pour analyser les mesures à prendre.

Âge et Société

Le "contrat intergénérationnel" entre jeunes et vieux doit être redéfini et renforcé. Dans les Cantons et les Communes, les Conseils des Aînés doivent pouvoir exprimer les préoccupations des seniors. Il faut promouvoir des projets communs intergénérationnels dans les écoles et dans la société.

Sécurité sociale – vieillesse et pauvreté

La pauvreté chez les personnes âgées en Suisse est un fait. Environ 200 000 retraités doivent bénéficier de prestations complémentaires. Ils ont travaillé dur toute leur vie et se retrouvent dans une situation financière très précaire après leur retraite. Les femmes, en particulier, ne bénéficient souvent que de l'AVS et doivent joindre les deux bouts avec un très petit budget. Il est urgent de trouver de nouvelles solutions en matière de prévoyance vieillesse. Le CSA s'engage politiquement dans ce domaine. De nouvelles formes de logement pour les personnes âgées - tel que l'habitat protégé et sécurisé - sont réalisées. Les prestations complémentaires doivent être complétées dans ce domaine. Les primes d'assurance maladie constituent une charge très lourde pour l'assuré qui ne peut plus assumer d'augmentation, ni aucune hausse des franchises, ni une participation aux frais de Spitex.

Santé et coûts de la santé

Le financement des soins ambulatoires et stationnaires est pratiqué de manière inégale dans les Cantons et les Communes. Les subventions à l'Assurance maladie obligatoire doivent enfin être adaptées aux coûts de la vie. La démence et les soins palliatifs, qui sont importants chez les personnes âgées, sont insuffisamment financés. Les soins aigus et de transition doivent être revus. À l'avenir, les coûts considérables des soins ambulatoires et hospitaliers devront être pris en charge par les assurances sociales. Les soins infirmiers doivent être complétés par des soins de jour et des services semi-hospitaliers afin d'alléger la charge des

proches aidants. Dans le but de la valorisation sociale, il faut prévoir une compensation financière appropriée pour les services de soins, par exemple dans le cadre de la réforme de la prévoyance vieillesse. Le CSA participe activement à la plate-forme "Nouveau financement des soins" traitant de toutes ces questions, et il y soumettra les demandes en conséquence.

Habitat et Mobilité

En collaboration avec des organisations partenaires dans les cantons, le CSA lutte politiquement contre les résiliations massives de logements pour des raisons de rendement, en particulier dans les zones urbaines, et soutient les initiatives correspondantes. Il demande la réalisation de formes alternatives suffisantes de logements pour les personnes âgées, telles que les logements protégés et assistés. Il apporte son soutien à ces projets.

Le CSA réclame des améliorations et des accès facilités dans les transports publics pour les personnes âgées.

Technologies de l'Information et de la Communication

Pour de nombreux seniors, l'internet est le seul moyen de communication durant la période de la COVID-19 et deviendra de plus en plus important, même après la pandémie. Le CSA soutient les efforts déployés, avec des organisations partenaires, visant à pallier, grâce à l'Internet, aux services manquant dans les régions périphériques et a fait effectuer une étude à ce sujet. Elle exige également que la connexion Internet soit gratuite pour les bénéficiaires des prestations complémentaires, comme c'est le cas pour la redevance TV.

Le "contrat intergénérationnel" entre jeunes et vieux doit être redéfini et renforcé



Échanges intergénérationnels entre jeunes et vieux

Béatrice Spang, déléguée du CSA



Le groupe de travail "Âge et Société" traite également du thème de l'échange générationnel entre jeunes et vieux. Récemment, dans le cadre de la pandémie COVID-19, on a pu entendre ou lire beaucoup de propos négatifs sur les personnes âgées, contre lesquels les associations CSA, ASA et FARES se sont mobilisées.

Cependant, il existe également des exemples positifs de coopération entre les jeunes et les personnes âgées :

Le Canton de Bâle-Ville a organisé un cours sur l' "utilisation des tablettes électroniques" pour un petit groupe du 3^{ème} âge. Les enseignants étaient des jeunes chômeurs. Ce cours a été un succès complet pour les raisons suivantes : les jeunes ont expliqué l'utilisation des tablettes numériques de manière simple et compréhensible. Les jeunes ont été impressionnés par le fait que même les "vieux" sont toujours désireux et capables d'apprendre. Les participants au cours ont pris conscience des difficultés qu'éprouvent les jeunes à trouver un apprentissage et de la grande satisfaction ressentie lorsqu'on en trouve un.

L'équipe du Café NEGROPONT de Rorschach a organisé des "après-midi-café", proposant du café et des gâteaux ainsi qu'une aide à l'utilisation des téléphones portables (smartphone). Là aussi, l'aide a été apportée par les jeunes.

La même initiative existe dans le district de Höfe, dans le canton de Schwyz, sous le nom de "Händi, Tablets, Question Time, Young People Give Tips" (initiation aux mobiles et tablettes, les jeunes donnent des conseils !).

Les écoles du Canton de Schwyz ont développé un concept intergénérationnel "Les vieux rencontrent les jeunes" afin que les générations puissent mieux se connaître grâce à des activités partagées. Les personnes âgées ont été ravies par la politesse et l'intérêt des jeunes. Les jeunes ont été impressionnés et surpris par l'état de forme des personnes âgées et leur riche expérience de vie. Les professeurs ont appris à connaître leurs élèves sous un jour différent.

En 2020, ce concept n'a malheureusement pas pu être mis en œuvre en raison de la COVID-19.

Au lieu de cela, un projet de fabrication de biscuits en commun a été introduit avec les élèves des classes supérieures.



Manifestation du Jubilé à Hôtel National, Hirschengraben 24, 3011 Berne

Principaux thèmes de la conférence du Jubilé :

- ◆ La position des seniors dans notre société
- ◆ Le départ à la retraite des "baby boomers" : un défi
- ◆ Devons-nous craindre pour nos pensions et nos rentes ?
- ◆ La discrimination à l'encontre des personnes âgées - une réalité
- ◆ La vieillesse de demain : nouveau départ et nouvelles perspectives

Le programme définitif sera disponible dès avril 2021.

Il peut être téléchargé sur www.ssr-csa.ch ou commandé par mail à info@ssr-csa.ch.



Qu'est-ce qui va changer dans les prestations complémentaires en 2021 ?

Lukas Bäumle, délégué du CSA



En mars 2019, le Conseil National et le Conseil des États ont approuvé la modification des prestations complémentaires. Le référendum n'a pas eu lieu, de sorte que le Conseil fédéral mettra probablement cette réforme des PC en vigueur le 1er janvier 2021. Les modifications les plus importantes sont énumérées ci-après:

- ◆ Désormais, seules les personnes dont les avoirs sont inférieurs à CHF 100'000 ont droit aux PC. Pour les couples mariés, ce seuil d'entrée est de CHF 200'000, la valeur des biens immobilier de logement personnel n'étant PAS prise en compte.
- ◆ Les franchises sur la fortune sont réduites à CHF 30'000 pour les célibataires et à CHF 50'000 pour les couples. Actuellement, elles sont de 37'500 francs pour les célibataires et de 60'000 francs pour les couples.
- ◆ Après le décès d'un bénéficiaire des PC, les héritiers doivent rembourser les PC reçues. Toutefois, le remboursement n'est dû que sur la part de la succession qui dépasse le montant de CHF 40'000. Dans le cas des couples mariés, l'obligation de restitution des héritiers ne survient que lors de la succession du second défunt.
- ◆ La prime d'assurance maladie réelle sera prise en compte, mais au maximum, comme auparavant, à hauteur de la prime moyenne cantonale ou régionale.
- ◆ Dès 2021, une distinction sera faite entre les enfants de moins et ceux de plus de 11 ans pour le calcul des dépenses de première nécessité. Toutefois, les frais de garde d'enfants supplémentaires peuvent désormais être inclus dans les dépenses.

Augmentation des valeurs maximales pour les dépenses de loyer

A partir de 2021, les valeurs maximales des dépenses de loyer seront augmentées, en distinguant entre les grandes villes (Berne, Bâle, Zurich, Lausanne et Genève), les villes (par ex. Winterthur) et les zones rurales. Chaque Commune de Suisse sera attribuée à l'une des trois catégories géographiques. Les directives de base pour le découpage des Communes sont réglées dans le Règlement des Prestations Complémentaires (RPC) et sont basées sur le découpage spatial révisé de l'Office fédéral de la statistique. La division proprement dite est définie dans une ordonnance distincte du Département fédéral de l'intérieur. Pour les personnes qui dépendent d'un appartement accessible en fauteuil roulant, le montant annuel maximum passe de CHF 3'600 à 6'000. Les frais d'entretien forfaitaires pour les propriétaires et les frais de chauffage forfaitaires sont adaptés à l'évolution actuelle des prix en

fonction du loyer maximum. Le montant forfaitaire des frais d'entretien sera porté de CHF 1'680 à 2'520.

Afin de mieux s'adapter à l'évolution des loyers, les Cantons ont désormais la possibilité d'exiger de la Confédération qu'elle augmente ou diminue de 10% le loyer maximum dans une Commune. Une augmentation est toujours possible, mais une réduction n'est possible qu'aussi longtemps qu'un taux de couverture de 90% soit atteint.

Extension de la renonciation au patrimoine

Le concept de renonciation au patrimoine est étendu aux cas où une grande partie des biens a été épuisée dans un court laps de temps. Si une personne disposant d'un patrimoine de plus de CHF 100'000 et dépense plus de 10% de son patrimoine par année, le montant dépassant ces 10% est considéré comme une renonciation au patrimoine et donc crédité sur le patrimoine comme si celui-ci était encore disponible. Dans le cas de personnes dont les avoirs sont inférieurs à CHF 100'000, les montants de CHF 10'000 ou plus par an sont considérés comme une renonciation au patrimoine. Cela ne s'applique pas aux dépenses engagées pour des raisons impératives. Les raisons impératives sont définies de manière précise dans l'Ordonnance sur les PC, comme l'entretien de la propriété résidentielle, les frais de traitement dentaire ou les dépenses de formation continue.

Les ajustements susmentionnés peuvent entraîner une réduction des PC pour certains bénéficiaires. Si tel est le cas, les mesures mentionnées seront appliquées au plus tôt trois ans après l'entrée en vigueur de la réforme de la LPP et donc seulement à partir de 2024.

"Dès 2021, les franchises sur la fortune seront réduites et les primes d'assurance maladie seront prises en compte à hauteur



L'Etat abdique-t-il ?

Karl Vögeli, Président ASA



Le passeport numérique sera-t-il entre les mains d'entrepreneurs privés ? C'est l'objet du vote du 7 mars 2021. Le référendum contre ce changement de système, unique, est également soutenu par les trois organisations suisses de défense des personnes âgées, le CSA, l'ASA et la FARES. Ils estiment que la délivrance de documents

d'identité officiels, sur papier ou par voie électronique, doit rester une tâche en main des autorités de l'État et ne doit pas être transférée à des banques ou des compagnies d'assurance privées.

Le Conseil fédéral et le Parlement sont favorables à un changement de système historique. Des entreprises privées seront chargées de délivrer le passeport numérique suisse, appelé e-ID, et ainsi gérer les données personnelles des citoyens suisses. Au lieu des bureaux de passeport nationaux, ce sont les grandes banques, les compagnies d'assurance et les entreprises publiques telles que les CFF ou la Poste qui prendront le relais. En principe, l'introduction

Vieillir sans les membres de sa famille

Fabienne Bachmann, déléguée du CSA et Vice-présidente ASA



L'étude exploratoire - publiée par la Direction des affaires culturelles et sociales de la Fédération des coopératives Migros, a été préparée par Carlo Knöpfel et Nora Meuli de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW).

Selon cette étude, plus de 8 % des retraités en Suisse vieillissent sans membres de leur famille. Cela représente environ 100 000 personnes, et ce nombre ne cesse d'augmenter chaque année. La manière dont ce groupe de personnes gère ses conditions de vie n'a encore fait l'objet d'aucune recherche.

Dans le processus précaire du vieillissement, les personnes sans famille ont moins de chances d'être pleinement soutenues que celles ayant des proches aidants. En conséquence, l'étude part généralement du principe que les personnes sans famille sont plus dépendantes des soins et du soutien professionnels que les personnes entourées de leurs proches. L'accès à ces services dépend de leurs ressources économiques et de leur connaissance du système de sécurité sociale pour la vieillesse. À cet égard les personnes âgées, vulnérables, sans proches, sont dans une mauvaise situation. Les femmes sont doublement concernées. Elles courent un risque plus élevé de pauvreté au cours de leur vieillesse, car elles perçoivent une retraite plus basse en raison du travail qu'elles ont exercé.

d'une carte d'identité électronique est logique. Il s'agit du passeport suisse numérique sur Internet. Il joue le même rôle sur Internet que la carte d'identité physique lorsqu'il s'agit de collecter des lettres recommandées et d'autres documents. À l'avenir, l'e-ID devrait également être utilisé pour l'exercice des droits civiques.

Une affaire de confiance !

Il est donc inexplicable que l'État veuille ici abandonner une tâche souveraine classique et confier la délivrance de documents officiels à des organisations privées. Il s'agit là d'une affaire de confiance, surtout si l'on considère que toutes les données personnelles sensibles tomberont alors entre des mains privées. Dans un sondage représentatif réalisé par Demoskop en mai 2019, 87 % des personnes interrogées étaient d'avis que la délivrance de documents personnels d'identité électronique devrait rester une tâche de l'État. Les trois associations de seniors sont également de cet avis et sont clairement contre cette proposition de changement.

Les associations de seniors n'ont pas pris position pour le deuxième projet de loi fédérale sur lequel nous voterons le 7 mars. Il s'agit de l'initiative dite de la burqa, qui est un peu en porte à faux dans le contexte actuel où nous nous promenons tous avec un masque facial !



De plus, elles courent le risque de ne pas bénéficier d'aide à la vieillesse parce qu'elles n'ont pas de famille qui puisse leur venir en aide.

La stratégie poursuivie dans le système social et de celui des soins médicaux pour réduire les coûts "en ambulatoire avant hospitalisation", est basée sur la gratuité des soins. Le manque de travail de soins non professionnels peut entraîner des lacunes dans le système. La question est de savoir si la mise en réseau des acteurs de la politique sociale et de la santé est suffisamment importante pour leur permettre de prendre en charge la fonction de soutien que les proches aidants peuvent ou veulent exercer. L'étude montre de façon impressionnante que vieillir sans famille est un défi sociopolitique et fait partie de l'agenda politique du vieillissement.

En tant que membre du groupe de travail sur la sécurité sociale, j'aimerais en savoir plus sur la manière dont les personnes directement concernées s'organisent, sur leurs besoins et leurs souhaits.

Vous pouvez nous faire part de votre opinion, de vos souhaits et de vos expériences à l'adresse de fabienne.bachmann@seniorenfragen.ch

Une version résumée de cette étude est disponible en allemand et en français. Pour la télécharger, la commander et pour plus d'informations, voir www.im-alter.ch

Suspension de l'initiative anti-discrimination

Karl Vögeli, Président ASA und Vice-président AGAD



Depuis deux ans maintenant, une équipe de politiciens, d'experts et de juristes travaille à la formulation, puis au lancement de l'initiative populaire fédérale contre la discrimination fondée sur l'âge.

Cette initiative a été lancée par les trois associations de seniors, le CSA, l'ASA et la FARES, ainsi

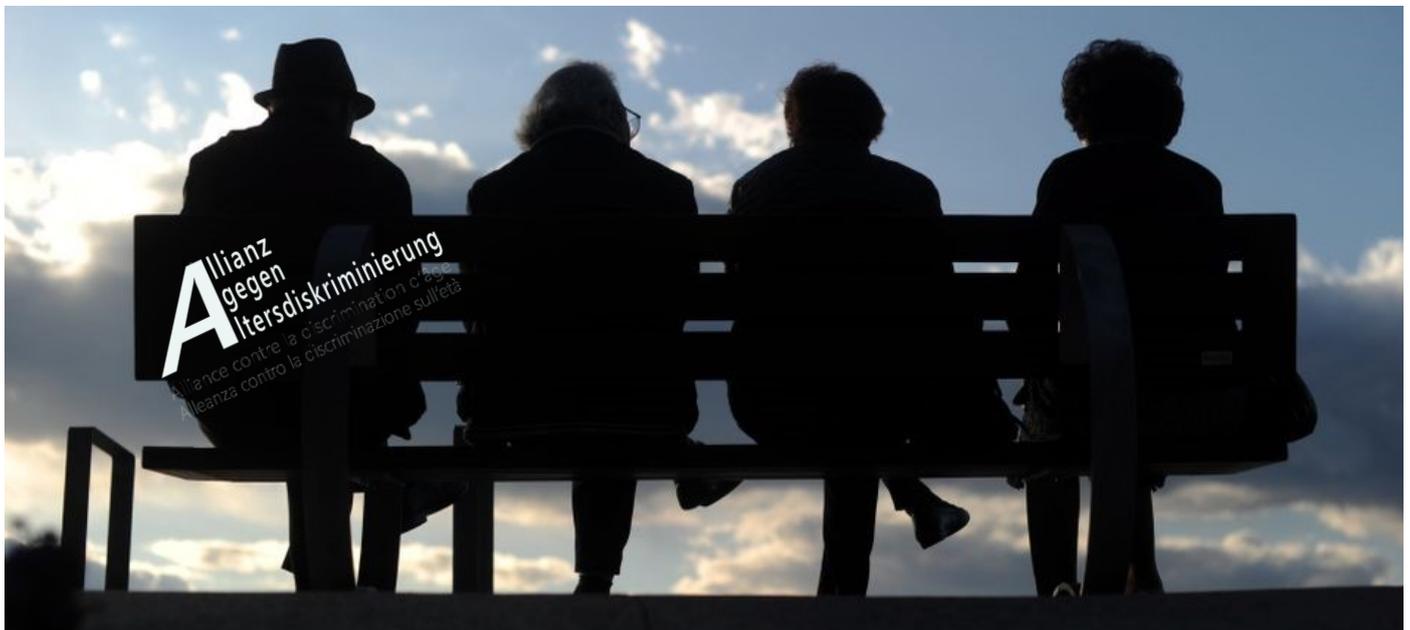
que par l'association 50+, qui représente les intérêts des chômeurs de 50 ans et plus. Le texte a été finalisé et approuvé par la Chancellerie fédérale. Les formulaires de signature sont prêts et les premiers partisans ont signé. En fait, on pourrait démarrer dès à présent.

Mais ensuite, il a l'arrivée de la COVID-19 ! La vie politique active en Suisse s'en est trouvée paralysée.

Pour l'instant, il n'est pas pensable de recueillir des signatures dans la rue ou en public. Malgré toutes les bonnes justifications, l'idée ne serait sans doute pas bien accueillie par l'opinion publique. Les seniors sont, jusqu'à présent, la seule part de la population qui a traversé à la pandémie sans pertes financières. Comme il existe de nombreux autres domaines de discrimination, l'initiative sera maintenue, mais ne sera pas relancée dans un avenir proche. Le Comité d'initiative de l'Alliance contre la discrimination fondée sur l'âge (AGAD) a donc décidé de suspendre l'initiative jusqu'en janvier 2022, dans l'espoir que des conditions normales soient rétablies d'ici là.

Le Comité de l'ASA a soutenu cette décision. Nous reprendrons nos travaux à la fin de l'année et nous tenons à souligner, dès à présent, que des membres actifs des associations de seniors seront nécessaires pour soutenir l'initiative.

www.altersdiskriminierung.ch



50 ans de l'Association Suisse des Aînés (ASA)

Vous êtes cordialement invités à célébrer avec nous notre 50e anniversaire lors du congrès de l'ASA à Berne le 7 mai 2021.

Avec des personnalités du monde politique et d'organisations privées, nous organiserons notre congrès et la célébration de notre anniversaire dès 10 heures à l'hôtel Bellevue. Après une présentation sur la sécurité à long terme des retraites et les aspects éthiques du vieillissement, nous approfondirons le sujet avec deux générations de parlementaires dans le cadre d'une table ronde.

Le programme détaillé et le formulaire d'inscription seront bientôt disponibles sur notre site internet www.seniorenfragen.ch.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

Fabienne Bachmann, Vice-présidente ASA



Prévenir la violence envers les seniors

Inge Schädler, Déléguée du CSA



La violence physique, et surtout psychologique, à l'encontre des personnes âgées sans défense et la maltraitance de celles-ci ne sont malheureusement pas rares, que ce soit dans les maisons de retraite ou dans l'environnement domestique. Le Conseil fédéral a été sollicité à maintes reprises par différents politiciens et des associations de seniors pour qu'il entreprenne enfin quelque chose.

Le 18 septembre 2020 enfin, en réponse au postulat de Conseillère Nationale Glanzmann du 24 septembre 2015, le Conseil fédéral a publié un rapport donnant un aperçu du problème sur la maltraitance des personnes âgées. Le DFI, en collaboration avec les Cantons, devrait examiner, d'ici à l'automne 2021, la nécessité d'un programme de mesures provisoires. On estime que chaque année, entre 300 et 500 000 personnes âgées de 60 ans et plus sont en proie à une forme de violence ou de maltraitance. Il s'agit d'une estimation, bien que le nombre de cas non signalés soit certainement beaucoup plus élevé.

La perte d'indépendance, l'isolement et la démence conduisent les personnes âgées à devenir dépendantes de leurs proches ou des personnels qui s'occupent d'elles. La pandémie de la Covid-19 a augmenté l'isolement dans de nombreux cas, et beaucoup sont demeurés dans l'ombre. La négligence ne doit pas nécessairement être fondée sur la mauvaise volonté, mais peut aussi être la conséquence d'une surcharge de travail, car les soignants sont livrés à eux-mêmes.

La prévoyance vieillesse à la croisée des chemins

Inge Schädler, déléguée du CSA

Malgré son urgence, le problème des futures retraites continue d'être reporté. C'est un risque important rendant les solutions plus difficiles et plus coûteuses.

Bien que les retraites actuelles soient depuis longtemps insuffisantes pour répondre à l'exigence constitutionnelle, selon laquelle les rentes doivent pouvoir maintenir un niveau de vie raisonnable, des mesures d'austérité et des réductions continuent d'être discutées, voire exigées, telles :

- ◆ L'augmentation prévue de l'âge de la retraite des femmes n'est rien de moins qu'une réduction des rentes, ce qui ne devrait pas être envisagé, compte tenu des retraites déjà faibles de nombreuses femmes.
- ◆ La crise du 2e pilier doit être freinée si nous ne voulons pas assister à l'accélération de la précarité des personnes âgées. Depuis une dizaine d'années, les rendements des Caisses de pension sont en chute libre, ce qui entraîne d'importantes pertes de pouvoir d'achat pour les rentiers.

Ne plus rester passivement sans réagir

Malheureusement, ce phénomène ne diminue pas, mais au contraire augmente avec l'accroissement du nombre de personnes âgées. Il est donc impératif de mettre en place une série de mesures de prévention et d'intervention, tant pour soutenir les victimes et leurs familles; j'en appelle aux spécialistes concernés, ainsi qu'au grand public :

- ◆ Il faut une formation et un perfectionnement spécialisés dans le secteur de la santé
- ◆ Il s'agit de sensibiliser la population au problème et d'appeler à la vigilance sur ce qui se passe dans son propre environnement.
- ◆ Ne pas fermer les yeux, mais agir pour protéger les personnes concernées.
- ◆ Former et soutenir des membres des proches aidants en créant des services de relève qui rendent possible les moments de congé.

Il n'est pas admissible que dans une Suisse dite riche, disposant d'un système de santé et de protection sociale de haute qualité, que la dépendance des personnes âgées soit un problème, et que, dans un pays où la "dignité humaine pour tous" est si souvent relevée, celle-ci ne puisse plus être garantie. La fréquence étonnamment élevée de la violence à l'égard des personnes âgées ne tolère aucun délai dans la prise en charge. Des mesures urgentes sont maintenant nécessaires pour protéger les personnes concernées, ainsi que les soignants, afin de remédier à ce problème. Malheureusement, la volonté politique d'initier et d'établir les mesures nécessaires fait encore défaut. Quiconque continue à ignorer, hésitant ou n'agissant pas afin de gagner du temps, ne devrait pas être surpris par l'accusation de discrimination fondée sur l'âge.

Le temps presse ! De nombreuses personnes âgées ont rapidement besoin d'aide.



L'argent doit être investi, en particulier dans les PME, qui souffrent du déclin important de la consommation.

- ◆ Les retraites diminuent et les coûts augmentent. Cela met également en danger la solidarité intergénérationnelle, car les jeunes paient des cotisations de plus en plus élevées pour leurs retraites, avec la crainte d'être lésés au moment d'y avoir droit.

Il ne faut pas en arriver là. Il est urgent d'agir dans l'intérêt de toute la population. Les personnes âgées ne devraient pas se retrouver dans la précarité en raison de leurs retraites trop faibles et pas garantie. Les jeunes doivent être conscients et assurés de pouvoir, eux aussi, bénéficier de bonnes retraites leur permettant de mener une vie digne durant leurs vieux jours.

Ensemble vers l'avenir

Bea Heim, Coprésidente du CSA



"Buvez-vous encore de l'eau du robinet ?" - Oui, bien sûr, mais avec un sentiment de malaise, car je sais que les eaux souterraines de mon canton ne sont plus "seulement" polluées par les nitrates, mais aussi par le chlorothalonil. Ce produit phytopharmaceutique, approuvé au niveau fédéral contre les attaques fongiques dans la culture des céréales, est soupçonné d'être cancérigène.

Grâce à la pression populaire, des médias et de la politique, l'utilisation de ce produit est désormais interdite. Cependant, ce toxique environnemental continuera à polluer l'eau, notre source de vie, pendant des années encore et, par conséquent, la santé des générations actuelles et futures.

Mon beau-père s'était déjà engagé dans la protection de l'eau dans les années 1960. Je lui en suis reconnaiss-

miliards de francs suisses et créant des emplois d'avenir. Des milliards accumulés année après année et qui seraient probablement mieux investis dans l'AVS que dans des technologies nuisibles au climat. À cet engagement des pionniers en faveur de l'environnement, il faut ajouter celui de la "révolution des grands-mères" et des "seniors du climat". Ces derniers se battent pour se faire entendre devant la Cour européenne des droits de l'homme.

La politique environnementale est un impératif de notre temps

Elle exige l'engagement de tous, indépendamment de l'âge et du genre. La pollution de l'eau par des toxiques environnementaux, par les drogues et les hormones n'en est qu'un élément. Notre nourriture est également contaminée, notamment par les antibiotiques, ce qui rend résistants des germes potentiellement mortels. Le changement climatique a des conséquences importantes. Les tempêtes sont de plus en plus fréquentes, les canicules nous rendent la respiration difficile en été, ce qui augmente le nombre de décès prématurés dus aux défaillances cardiovasculaires.

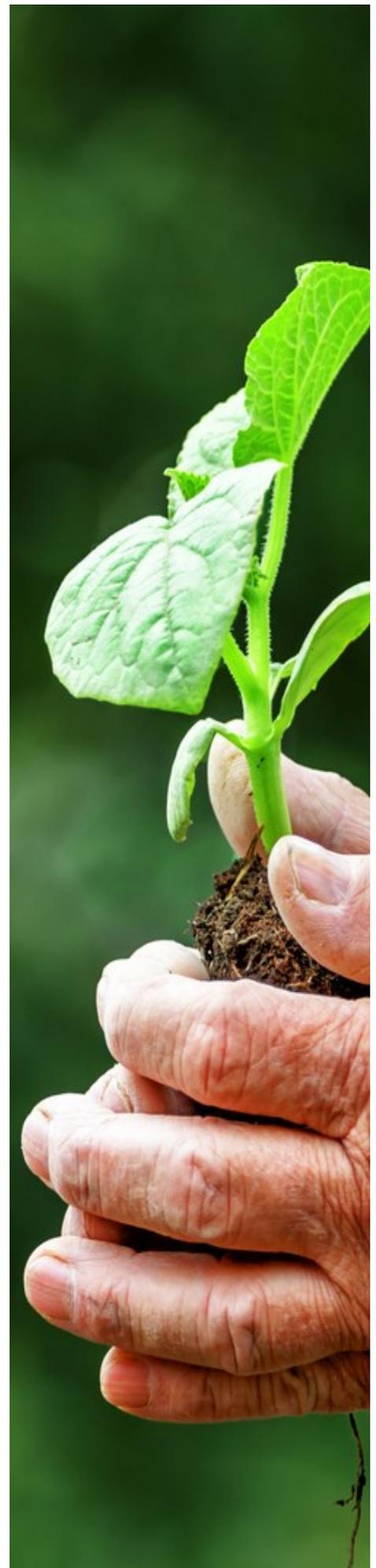
Les conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé des personnes âgées sont importantes. Une étude de la Confédération a estimé que, d'ici 2025, elles s'élèveraient à 6,5 milliards de francs, le trafic motorisé représentant la moitié de cette pollution atmosphérique.

"il est temps que nous, les seniors, nous nous impliquions davantage dans la politique environnementale"

sante, ainsi qu'à ses collègues de combat. Aujourd'hui, les jeunes militent pour la protection de l'environnement. De nombreuses personnes aux cheveux gris de toute la Suisse ont suivi leur appel. Ainsi, un septuagénaire tessinois, microbiologiste et entrepreneur renommé, a participé aux manifestations sur le climat, de même que l'octogénaire Prix Nobel vaudois Jacques Dubochet. Tandis que le professeur Anton Gunzinger, 64 ans, dans son livre "Kraftwerk Schweiz" (*Centrale électrique suisse*), montre comment une politique énergétique intelligente peut nous libérer de l'utilisation du gaz et du mazout et éviter leurs émissions de CO2, économisant des dizaines de

A mon sens, au vu de ces faits, on peut sans doute réfuter l'affirmation encore trop répandue, selon laquelle la politique environnementale n'est pas un sujet prioritaire pour les seniors. Au contraire, je pense qu'il est grand temps que tout le monde, y compris nous les personnes âgées, s'implique davantage pour une politique environnementale. Il s'agit de la santé des seniors, de celle de toute la population durant la vie active, de l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Je vous souhaite une bonne santé ainsi que force et joie dans nos efforts communs pour un avenir digne de nos petits-enfants.



Habitations protégées - la forme de vie idéale pour les personnes d'un âge avancé ?

Rosmarie Okle, Présidente Groupe de travail «Habitat et Mobilité» de la FARES



Le 12 octobre, Curaviva et SeneSwiss ont organisé une conférence sur le thème de l'habitation protégée avec pour objectif de concrétiser le concept d'habitat avec services de soins thérapeutiques. Sur la base d'une étude, les différentes offres, ainsi que les coûts attendus de l'aide au maintien d'une vie autonome et leurs

conséquences financières ont été présentés.

Le modèle présenté, "logement protégé", comprend des offres d'appartements de 1 à 2 ½ pièces aménagés, avec leur propre cuisine, salle de bains/WC, généralement dans un complexe immobilier avec restaurant et des prestations de service. Idéalement, il s'adresse aux personnes ayant besoin de quatre différents types d'aide : le niveau D pour les personnes qui sont globalement indépendantes et qui ont principalement besoin d'aides ménagères. Au niveau C, les personnes sont soutenues au maintien de leurs propres facultés, par exemple grâce aux services de Spitex. De plus, un spécialiste est à disposition pour donner des conseils. L'offre du niveau B s'adresse aux personnes à autonomie limitée. Ils reçoivent une aide dans tous les domaines des soins infirmiers et thérapeutiques. Un spécialiste est disponible 24 heures sur 24. Le niveau A vise à permettre aux personnes ayant besoin de soins de rester chez elles jusqu'à la fin de leur vie. L'objectif de ce modèle est de permettre à une personne de franchir les quatre étapes sans avoir à changer de domicile.

Comme le montre l'étude présentée, les coûts du maintien à domicile augmentent considérablement avec l'accroissement des besoins en matière de soins et d'assistance. Contrairement aux services de soins médicaux, les services d'assistance ne sont aujourd'hui financés ni par les compagnies d'assurance maladie, ni par l'État. Cette absence de financement a été discutée lors de la table ronde qui a suivi et il a été préconisé qu'un financement de principe soit abordé et placé sur de nouvelles bases. Il est important qu'à l'avenir, les personnes bénéficiant des prestations complémentaires aient également accès à l'assistance à l'autonomie. À la fin de la conférence, quelques modèles intéressants et très différents d'assistance au maintien à domicile ont été présentés, ce qui démontre clairement qu'il existe de nombreuses façons d'atteindre cet objectif.



Logements protégés à Corcelles-près-Payerne / VD

L'avenir de la prévoyance vieillesse: le point de vue des seniors et des jeunes

Inge Schädler a réalisé deux interviews : l'une avec la Conseillère nationale socialiste argovienne Yvonne Feri, née en 1966, l'autre, avec le plus jeune membre du Conseil national, le PLR zurichois Andri Silberschmidt, né en 1994.



Vous êtes membre du Conseil national depuis neuf ans et membre de la commission "Sécurité sociale et santé (CSSS)". Que pensez-vous du fait que dans le dernier Baromètre des préoccupations du Credit Suisse, les jeunes ont décrit le thème de la prévoyance vieillesse comme leur plus grande préoccupation, avant le chômage, ?

Les retraités doivent pouvoir vivre en Suisse en toute sécurité matérielle, aujourd'hui et à l'avenir. Notre concept à trois piliers pourrait offrir cette sécurité matérielle aux personnes à la retraite, s'il était régulièrement adapté à l'évolution des conditions sociales et des tendances démographiques. Malheureusement, ces dernières années, nous n'avons pas réussi à mettre en œuvre les réformes nécessaires et urgentes. Nous devons agir ensemble, dès maintenant, pour que les générations actuelles et futures soient bien protégées dans leur vieillesse.

Ces préoccupations sont-elles justifiées ?

Oui, parce que nos systèmes de sécurité sociale doivent être adaptés de toute urgence aux réalités d'aujourd'hui, notamment à l'allongement de l'espérance de vie, à la baisse des taux de natalité et aux nouveaux modes de vie et de travail. En principe, les réformes en Suisse ont besoin de beaucoup de temps, mais ce temps nous manque lorsqu'il s'agit de la prévoyance vieillesse. Nous devons nous concerter au sein du Parlement afin d'initier, dès maintenant, des solutions pour une prévoyance vieillesse saine et durable qui soit également soutenue par le peuple.

Est-ce vrai que l'AVS est en si mauvaise posture, ou s'agit-il simplement de menaces vides de sens visant à effrayer inutilement la population ?

Il faut agir sur l'AVS et le deuxième pilier, mais on ne peut pas encore parler de faillite. L'objectif des réformes doit être de garantir la sécurité matérielle à toutes les personnes arrivant à la retraite. La crainte justifiée de la population de vivre dans la précarité à la vieillesse ne peut être surmontée par de nouvelles baisses des rentes.

Comment peut-on contredire ces déclarations et ces propos alarmistes ? Quelles sont les démarches nécessaires ?

Pour moi, le point central est que le premier pilier doit assurer le minimum existentiel. Le niveau élevé de pauvreté chez les personnes âgées est inadmissible pour un pays riche. Il est également urgent d'améliorer le régime de retraite des travailleurs à temps partiel et des personnes en interruption de carrière professionnelle, notamment dans le cadre du deuxième pilier. Dans un premier temps, les deux réformes actuelles de la prévoyance vieillesse doivent être discutées de manière constructive, afin qu'elles puissent être adoptées le plus rapidement possible.

À votre avis, à quoi ressemblerait un modèle AVS + LPP + 3e pilier, susceptible de faire l'objet d'un consensus ?

Notre constitution stipule que les rentes de l'AVS et de la caisse de retraite "permettent le maintien du niveau de vie habituel de manière appropriée". Ce mandat constitutionnel doit être mis en œuvre avec les conditions cadres modifiées que j'ai évoquées. Le troisième pilier devrait rester un complément possible, mais non nécessaire, aux deux autres piliers, car de nombreuses personnes n'ont pas les moyens financiers de constituer un troisième pilier. Je suis convaincue que nous pouvons réussir, toutes générations et partis politiques confondus, à aménager ensemble, pour l'avenir, modèle de prévoyance vieillesse ancré dans la Constitution fédérale.



Les jeunes considèrent la prévoyance vieillesse comme le plus grand problème en Suisse. Le chômage a été relégué au second plan. Partagez-vous cet avis et si oui, pourquoi ?

En fait, le financement de la prévoyance vieillesse suisse n'est pas garanti. Si nous ne faisons rien, le Fonds AVS sera épuisé dans 14 ans. Il faut empêcher cela. Le déficit cumulé au cours des 25 prochaines années

dépassera les CHF 120 milliards. Ce n'est pas très suisse de passer sous silence de tels problèmes. Ces constatations confirment les préoccupations des jeunes.

Le principe actuel de répartition de l'AVS garantit un système simple, peu bureaucratique, économique et solidaire. Selon vous, que devraient faire les responsables politiques pour redonner confiance aux jeunes dans notre système de sécurité sociale ?

Des réformes nécessaires structurelles sont indispensables pour donner à toutes les générations une perspective de retraite fiable. La stratégie actuelle qui consiste à couvrir les déficits par des augmentations d'impôts est réalisable à court terme, mais n'est pas durable. Avec l'âge actuel de la retraite, la Suisse est une île et met donc en péril la bonne réputation du système de protection sociale. Ceux qui sont en mesure de travailler devraient travailler plus longtemps, ce qui leur permettrait d'augmenter leurs propres rentes et de contribuer de manière significative à la restructuration de l'AVS.

Quelle est votre évaluation de la proposition des partenaires sociaux de juillet 2019 du cadre de la LPP : ce compromis est-il un moyen efficace pour sauvegarder nos systèmes sociaux ?

C'est un bon signe que les partenaires sociaux soient parvenus à un compromis. La réduction du taux de conversion obligatoire à 6,0 % est en cours, même si cela ne résout pas tous les problèmes. Il est également juste qu'une génération transitoire soit définie et indemnisée. Toutefois, ce sont principalement les Caisses de pension concernées qui sont tenues de le faire, car elles ont également constitué des provisions dans cette perspective. Il serait erroné d'introduire une composante "par répartition" dans le deuxième pilier. Cela est étranger au système et contredit le principe des caisses de pension.

Il est avéré que pour 300 000 personnes en situation de pauvreté, les rentes ne suffisent pas pour mener une vie digne et autonome. C'est pourquoi une initiative en faveur d'une 13e rente AVS a été lancée. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Compte tenu du déséquilibre financier de l'AVS, il est irresponsable d'exiger une extension sans en assurer le financement. C'est pourquoi nous avons besoin de l'initiative des jeunes libéraux-radicaux en matière de pensions, qui préconise un relèvement progressif de l'âge de la retraite à 66 ans, compte tenu de l'espérance de vie. Si le financement de l'AVS est assuré pour la génération à venir, je suis également ouvert à l'idée que nous puissions obtenir des améliorations des rentes pour les faibles revenus. Après tout, ce n'est pas un signe très glorieux que de plus en plus de personnes doivent bénéficier de prestations complémentaires. C'est là qu'une aide ciblée est nécessaire, mais pas "par le principe de l'arrosoir", ce qui poserait à l'AVS de nouvelles difficultés de financement, comme ce serait le cas avec l'initiative des syndicats.

Coronavirus

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**



QUE DOIS-JE SAVOIR SUR LA VACCINATION ?

La vaccination contre le COVID-19 arrive bientôt. Beaucoup veulent se protéger et protéger les autres, mais certaines questions se posent encore. Informez-vous par Internet ou en appelant l'infoline consacrée à la vaccination contre le COVID-19.

Plus d'informations sur
ofsp-coronavirus.ch/vaccination
ou au **058 377 88 92**

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP